

## Compte-rendu de la réunion de conseil

du 30 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le 30 du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 13

Et de votants 14 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents :

- Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice, Pauline Saglio
- Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Armel Godais, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot, Benoit Poulain.

Absents excusés : Bernadette Combettes, Samuel Tauvry

Samuel TAUVRY donne pouvoir à Dominique Grégoire

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier

Ordre du jour :

**1) Vote du budget communal 2015**

Rappel :

Vu la délibération du 02/03/2015 concernant l'affectation des résultats du compte administratif 2014, il a été prévu de transférer **l'excédent de fonctionnement de 119 468.65€ à la section investissement au compte 1068 pour les recettes.**

Ainsi que, le report de déficit du résultat à la clôture de l'exercice 2014, sera **reporté au compte D 001 de l'investissement pour le montant de - 22 568.67€** sur le budget primitif 2015.

Par ailleurs, selon les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement, l'excédent prévisionnel 2015 dégagé au profit de la section d'investissement sera de : 63 045.70 €

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L n° 82-213, 02.03.1982, art. 7),
- M. le Maire a proposé de procéder au vote du budget primitif 2015 pour le budget principal (mairie) dans les conditions suivantes:

- les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à: **470 582.00 € ;**
- les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à: **198 729.35 €**

Après avoir délibéré, le conseil valide le budget communal 2015

• <b>Pour : 12</b>	• <b>Contre : 1</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

## 2) Fiscalité : Taux des taxes foncières et d'habitation

Sur proposition de son président et des membres de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'augmenter le taux d'imposition sur les 3 taxes.

- ✓ Le taux de la taxe d'habitation qui passe à 11.78 %
- ✓ Le taux de la taxe foncière bâtie qui passe à 13.10 %
- ✓ Le taux de la taxe foncière non bâtie qui passe à 41.05 %

Un vote à bulletin secret a eu lieu.

• Pour : 12	• Contre : 2	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 3) Vote du budget assainissement 2015

### Rappel :

Vu la délibération du 02/03/2015 concernant l'affectation des résultats du Compte administratif 2014, il a été prévu de transférer l'**excédent de fonctionnement de 8 370.14 € à la section investissement au compte 1068 pour les recettes.**

Ainsi que, le report de déficit du résultat à la clôture de l'exercice 2014, sera **reporté au compte D 001 de l'investissement pour le montant de – 16 004.85 €** sur le budget primitif 2015.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L n° 82-213, 02.03.1982, art. 7),

- M. le Maire a proposé de procéder au vote du budget primitif 2015 pour le budget assainissement dans les conditions suivantes:

- les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à: **33 960.50 €** ;
- les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à: **31 383.59 €**

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le budget assainissement.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### • Subventions aux associations moulinoises

Après avoir délibéré, le conseil a voté les subventions suivantes :

DEMANDEUR	Attribué En 2014	Demande pour 2015	Montant proposé pour 2015
CCAS de MOULINS	400 €	0 €	520 €
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENTION : 0
ADMR BAIS / MOULINS / VISSEICHE	350 €	400 €	400 €
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENTION : 0
AIDE AU PIEGEURS DE MOULINS	forfait de 30 € par piégeur + 1 € par rat ou ragondin	forfait de 30 € par piégeur + 1 € par rat ou ragondin	forfait de 30 € par piégeur + 1 € par rat ou ragondin
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENTION : 0
UNC DE MOULINS	250 €	250 €	250 €
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENTION : 0

CLUB DE L'AMITIE	0	pas de demande	pas de demande
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENCTION : 0
Rue des Arts	4 600 €	5 000 €	3 800 €
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENCTION : 0
E.S.C.M.	3 300 €	3 300 €	3 000 €
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENCTION : 0
ASSOCIATION LE PALET MOULINOIS	0 €	pas de demande	pas de demande
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENCTION : 0
CODEM de la roche aux Fées	0,20 €/hab.	0,20 €/hab.	0,20 €/hab.
VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSENCTION : 0
OUTIL EN MAIN de la Guerche de Bretagne		0	70 €
VOTE	POUR : 8	CONTRE : 6	ABSENCTION : 0

### 5) Collège Saint Joseph de la Guerche de Bretagne : demande de subvention

Soutien financier pour le voyage scolaire d'enfants résidant dans la commune. Le collège demande une subvention pour 14 élèves.

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la demande de subvention du Collège Saint Joseph pour la participation de la commune à hauteur de 10 € par enfant pour les voyages scolaires.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 6) Association cantonale de jumelage Ksiaz Wilkp (Pologne)

L'association cantonale de jumelage Ksiaz Wilkp demande une subvention afin de permettre d'organiser les différentes manifestations ou réunions.

Après avoir délibéré, le conseil décide de ne pas accorder de subvention à l'Association cantonale de jumelage Ksiaz Wilkp (Pologne)

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 7) Mini bolides

La section mini bolides de l'ESCM organise deux manifestations qui auront lieu le :

- Dimanche 19 Juillet 2015 et le Dimanche 18 octobre sur le circuit des Lagunes de 8H30 à 19h.

L'association demande auprès de la municipalité l'autorisation d'organiser ces deux manifestations.

Le conseil municipal, entend la requête de certains voisins de la piste qui font part d'une nuisance sonore importante liée à l'activité des mini-bolides.

Le conseil municipal propose la création d'un merlon de terre à la charge des utilisateurs pour atténuer les nuisances sonores.

Après avoir délibéré, le conseil propose un vote à bulletin secret sur la poursuite de la section mini bolides.

Il a été décidé l'arrêt de l'utilisation de la piste pour les mini-bolides à moteur thermique et de ne pas de faire un merlon de terre.

• Pour : 2	• Contre : 9	• Abstention : 3
------------	--------------	------------------

## 8) Collège Des Fontaines de la Guerche de Bretagne : demande de subvention

Soutien financier pour le voyage scolaire d'enfants résidant dans la commune. Le collège demande une subvention pour 10 élèves.

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la demande de subvention du collège des Fontaines pour la participation de la commune à hauteur de 10 € par enfant pour les voyages scolaires.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 9) Subvention 2015, pour centre de Loisirs « ESCALE de Marcillé-Robert »

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal, que le centre de loisirs « Escale de Marcillé-Robert » demande une subvention pour les enfants de la commune de Moulins, fréquentant ce centre et indique qu'il y a eu 106 journées en 2014.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité de :

- d'ATTRIBUER une somme de 600 €, au centre de loisirs « ESCALE de Marcillé-Robert ».
- d'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2015, c'est-à-dire : 600 €.

## 10) Autorisation de création de régies communales

Vu l'article L.2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire a informé les Conseillers qu'il est nécessaire de voter une délibération l'autorisant à créer des régies communales : Régies de recettes et régies d'avances.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à créer des régies communales

## 11) Numérotage au lieu-dit le Vernay

Le Conseil Municipal décide de reporter la question à un prochain conseil.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 12) Réfection toiture de la médiathèque

Des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture et pour la charpente de la médiathèque.

3 devis sont proposés au Conseil pour la réfection de la toiture :

Entreprise MOREL :	11 260,50 €
Entreprise AOC :	13 016,08 €
Entreprise COCHIN :	13 565,34 €

Concernant la charpente, un seul devis est présenté. Le conseil demande à Dominique GREGOIRE de faire une demande de devis auprès de 2 autres charpentiers.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir à l'entreprise MOREL pour les travaux de toiture.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 13) Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil les modifications à venir concernant l'école. Une réunion aura lieu le vendredi 10 avril à 14 h avec les différents responsables, concernant le projet de réseau pédagogique Moulins-Boistrudan pour la rentrée 2016.

La secrétaire de séance



Anne Marie MORLIER



Le Maire



Pierre MELOT

